

MAIRIE DE SAINT-ELOI

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 juin 2024

L'an 2024, le 27 juin à 19h30, le Conseil Municipal de SAINT-ELOI, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jehan-Benoît CHAMPAULT, Maire.

Date de convocation : 19 juin 2024 – Secrétaire de séance : Jocelyne Labarrière

Nombre de membres en exercice : 9 – Nombre de présents : 8 – Nombre de pouvoir : 1 – Nombre de votants : 9

Etaient présents et ont pris part au vote : Jehan-Benoît CHAMPAULT, Jocelyne Labarrière, Joëlle Gauthier, Fanny Mellet, Cyril Mougel, Edouard Pruvot, Maud Téodoresco, Pascal Ducloud.

Était excusée et a donné pouvoir : Nathalie Peuvergne (à Jehan-Benoit Champault)

Le quorum étant atteint, Mr Jehan-Benoît CHAMPAULT, Maire, ouvre la séance.

Désignation d'un secrétaire de séance : il propose la désignation de Mme Jocelyne Labarrière, première adjointe, comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal à l'unanimité désigne Mme Jocelyne Labarrière comme secrétaire de séance.

➤ **Production et consommation raisonnée et échange d'énergie électrique sur les bâtiments municipaux**

Mr le Maire expose dans le cadre de la réduction de la facture énergétique de la commune de Saint-Eloi et du développement des énergies renouvelables, la commune a étudié le potentiel et l'intérêt d'équiper certains bâtiments municipaux de panneaux photovoltaïques, et également regrouper ces bâtiments au sein d'une opération d'autoconsommation collective.

Une analyse du potentiel de production sur 5 bâtiments de la commune, en KW/H et en coût d'investissements nécessaires a été réalisée.

La commune a également analysé le potentiel de rentabilité d'une installation de panneaux simples sans participation à un collectif.

Cette analyse a été réalisée sur la base des consommations et des tarifs 2023.

Une étude a été réalisée par le prestataire WiseNRJ, elle démontre :

- Leur rentabilité financière relativement rapide, inférieure à 9 ans
- L'indépendance tarifaire sur 42 % de la consommation
- La pérennité donnée aux bâtiments communaux
- Une complémentarité de choix efficaces avec installation en 2023 de pompes à chaleur sur l'école communale.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet tel que décrit ci-dessus
- VALIDE les devis de l'entreprise Domosolaris pour un montant total de 85 670,00€ HT
- SOLLICITE l'aide du Département de l'Ain au titre du Pacte des Territoires pour un montant de 17 000 €, représentant 20 % des dépenses HT.

➤ Demande de subvention CCPA aide au relampage des bâtiments communaux

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a renouvelé le dispositif d'aide au relampage des bâtiments communaux. En plus des bâtiments, les équipements tels que les stades de sports ou de loisirs sont concernés. Une subvention de 75 % d'un montant de dépenses éligibles de 20 862 € est proposée, soit 15 000 €.

Mr le Maire propose à l'assemblée de demander cette subvention afin de moderniser les éclairages iodes du parc de loisirs par un équipement led ainsi que son pilotage.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal

- APPROUVE le dispositif d'aide au relampage des bâtiments communaux
- APPROUVE le budget prévisionnel pour un montant total HT de 20 862,00 €.

➤ Rénovation thermique du bâtiment sieste de l'école

Mr le Maire expose que sur la base de l'étude l'ALEC 01 de 2021, il ressort la nécessité de réaliser l'isolation thermique du bâtiment de 1983.

Ce bâtiment est équipé pour la sieste des enfants de 3 à 5 ans.

Pour des raisons d'occupation du bâtiment, il a été choisi de réaliser la pose d'un chauffage central par pompe à chaleur avant l'isolation du bâtiment

La rénovation consiste au remplacement du plafond et de son isolation (40 ans), le remplacement des huisseries extérieures, l'isolation des murs, et le remplacement des éclairages par la technologie LED.

L'installation de VMC sera reprise pour prendre en compte l'effectif de 40 enfants à la sieste.

Cette phase de travaux sera l'aboutissement de la mise aux normes des 2 classes de l'école et de sa salle de sieste.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet tel que décrit ci-dessus
- VALIDE les devis de travaux pour un montant total de 58 818 HT
- VALIDE le plan de financement annexé à la présente.
- SOLLICITE l'aide du Département de l'Ain au titre du Pacte des Territoires pour un montant de 11 764 €, représentant 20 % des dépenses HT.

➤ **Subvention CCPA étude sur la production et la consommation raisonnée et échange d'énergie électrique sur les bâtiments municipaux**

Mr le Maire expose que dans le cadre de la réduction de la facture énergétique de la commune de Saint-Eloi et du développement des énergies renouvelables, la commune a étudié le potentiel et l'intérêt d'équiper certains bâtiments municipaux de panneaux photovoltaïques, et d'également regrouper ces bâtiments au sein d'une opération d'autoconsommation collective.

Une analyse du potentiel de production sur 5 bâtiments de la commune, en KW/H et en coût d'investissements nécessaires a été réalisée.

La commune a également analysé le potentiel de rentabilité d'une installation de panneaux simples sans participation à un collectif.

Cette analyse a été réalisée sur la base des consommations et des tarifs 2023.

L'étude a été réalisée par le prestataire WiseNRJ.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE cette étude
- VALIDE le budget de l'opération pour un montant total de 4 250 € HT soit 5 100 € TTC.
- VALIDE le plan de financement annexé à la présente.
- SOLLICITE l'aide de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain au titre du fonds de concours aux communes mis en place par délibération communautaire du 24 juin 2021 pour un montant de 5 000 € TTC.

➤ **Points divers**

- Mr le Maire expose l'état d'avancement de dossiers en urbanisme en cours d'instruction. Une réunion d'élus sera organisée dans les semaines à venir.

- Le schéma directeur eau et assainissement de la commune a débuté courant juin. Il se déroulera jusqu'à l'automne 2025. Il est rappelé que la procédure de transfert de compétence est en cours. La compétence assainissement deviendra une compétence communautaire dès le 1^{er} janvier 2026.

La compétence eau restera syndicale.

L'étude ADIA concernant les eaux pluviales du Mas Pressieu et du chemin du Mas Plomb a été remise à la commune. Cette étude sera intégrée au schéma directeur pour prises de décision.

- Un point sur la nouvelle rentrée scolaire a été réalisé. Potentiellement une troisième classe peut être ouverte sur la commune en septembre. Pas de décision de l'éducation nationale avant le 13 juillet. En tout état de cause une étude de rénovation de l'ancienne mairie est en cours ainsi que d'autres hypothèses avec objectif optimiste pour la rentrée 2025/2026.

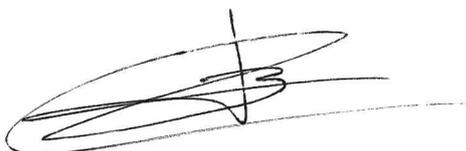
- Les travaux de l'entrée de l'école seront achevés pour la rentrée (sauf plantation hiver 2024/2025). L'organisation des flux parents et enfants aux heures d'entrées et de sorties sera en place pour la rentrée.

- Afin de faciliter les prises de décisions collégiales au sein du RPI (choix de prestataire, d'organisation divers) les élus de St Eloi souhaite la création d'une commission intercommunale dès la rentrée de septembre. Monsieur le Maire prend attache avec les Maires de Joyeux et Faramans pour leur faire part de cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h30.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Jehan-Benoît CHAMPAULT

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

La secrétaire de séance,
Jocelyne Labarrière

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized initial 'J' followed by a long horizontal stroke.